

# Et les réfugiés climatiques, ça existe vraiment ?

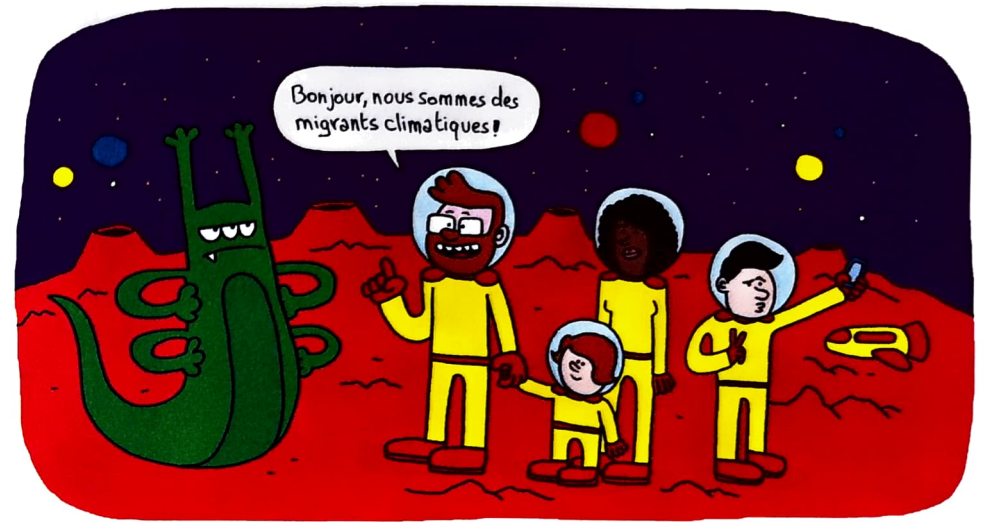
Oui... et non !

Oui : des migrants sont forcés de fuir leur environnement. Le réchauffement climatique entraîne des **inondations, des sécheresses et d'autres catastrophes naturelles** (cyclones, éruptions volcaniques...). Quand la mer monte, l'eau salée détruit les cultures et fait mourir les animaux. Pour éviter d'être noyé dans sa maison ou de mourir de faim, il faut bien partir !

Non : dans la convention de Genève, le problème climatique n'est pas considéré comme une persécution. Les États n'y ont pas pensé en 1951. Alors, on ne peut pas avoir le statut de réfugié dans un autre pays (voir p. 9). Pour l'instant, on peut parler **de migrants climatiques, mais pas de réfugiés.**

## INFO +

Le Bangladesh est le pays le plus exposé aux inondations dans le monde : la moitié du territoire est sous le niveau de la mer. C'est un pays vraiment beaucoup plus petit que la France, mais beaucoup plus peuplé. Sur 160 millions d'habitants, plus de 50 millions sont en danger.



Dans le monde, beaucoup de régions sont touchées par les drames climatiques. Ainsi, des îles vont bientôt disparaître sous la mer : c'est le cas de Tuvalu, dans l'océan Pacifique, ou des Maldives, dans l'océan Indien. Le désert avance en Afrique. Aux États-Unis, il y a de plus en plus de puissants ouragans. Pour l'instant, la plupart des migrants climatiques sont des déplacés internes : ils ne changent que de région.

On estime quand même à **42 millions le nombre de migrants climatiques ayant changé de pays.** Beaucoup d'autres vont être confrontés à ce problème. Il faudra donc vite trouver une solution, parce qu'on n'a qu'une seule planète !